ONU Tourisme

127

CONSEIL EXÉCUTIF

Abou Dhabi (Émirats arabes unis)
23-25 novembre 2026

CE/127/Note Inf.rev2
Madrid, 13 novembre 2026
Original : anglais

1 Lieu et dates des réunions

Conformément à la décision CE/DEC/14(CXXVI), le Conseil exécutif de l'Organisation mondiale du tourisme tiendra sa cent vingt-septième session aux Émirats arabes unis.

La session se déroulera du 23 au 25 novembre 2026 à l'hôtel Emirates Palace Mandarin Oriental d'Abou Dhabi.

2 Coordonnées du comité d'organisation

Coordonnatrice ONU Tourisme

Mme Yolanda Sansegundo
Coordonnatrice de programme
Services de conférence
council@untourism.int

Coordonnateur pays hôte

M. Mohammed AlAbabi
Directeur du département du tourisme
Ministère de l'économie et du tourisme
tourism@moet.gov.ae

3 Site Web officiel

Tous les documents officiels seront affichés sur le site Web d'ONU Tourisme

Compte tenu du mandat confié aux organismes des Nations Unies de promouvoir la durabilité, ONU Tourisme redouble d'efforts pour assurer la durabilité environnementale en proposant des activités et des conférences sans support papier.

Il est à noter qu'il n'y aura pas, sur place, de distribution d'exemplaires imprimés des documents de travail. Les participants sont invités à apporter leurs propres dispositifs électroniques pour consulter les documents de travail pendant la session.

Les documents de la session seront disponibles en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

Un service d'interprétation simultanée dans les six langues officielles sera assuré durant les séances plénières.

4 Programme

Le programme provisoire et les autres documents de la session seront publiés sur le site Web du Conseil.

Le Conseil exécutif se réunira du 23 au 25 novembre 2026 pour examiner les points à l'ordre du jour provisoire de la session.

Les organes subsidiaires ci-après se réuniront également dans le cadre de la cent vingt-septième session du Conseil exécutif :

- Comité du programme et du budget
- Conseil des Membres affiliés
- Comité des questions relatives au collectif des Membres affiliés
- Comité de pilotage de l'Année internationale du tourisme durable et résilient (2027)

Pour utiliser la salle de réunion bilatérale sur le lieu de la session du 23 au 25 novembre 2026, veuillez contacter council@untourism.int

5 Année internationale du tourisme durable et résilient (2027)

Les participants sont invités à assister à la Cérémonie d'ouverture de l'Année internationale du tourisme durable et résilient (2027) qui se déroulera le 27 novembre 2026 à Tachkent (Ouzbékistan). La Cérémonie donnera le coup d'envoi de cette importante initiative mondiale et sera l'occasion de mettre en lumière la contribution du tourisme au développement durable et à la résilience. Il existe des vols directs entre les Émirats arabes unis et Tachkent pouvant intéresser les délégués qui se rendront à la Cérémonie.

De plus amples informations, concernant notamment les modalités d'inscription et le programme provisoire, sont consultables sur le site Web officiel de l'Année internationale du tourisme durable et résilient (2027)

6 Inscription

L'inscription à la session du Conseil exécutif se fera en ligne jusqu'au 16 novembre 2026. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site Web d'ONU Tourisme.

Il faudra fournir, sur la plateforme d'inscription en ligne, toutes les informations nécessaires concernant la participation à la conférence, les visas et les visites techniques.

L'accès aux espaces réservés au Conseil exécutif sera limité exclusivement aux participants munis de leur badge. Les participants pourront retirer leur badge au comptoir pour l'enregistrement installé dans le hall d'entrée de la salle Council Chamber á l'hôtel Emirates Palace Mandarin Oriental.

Pour retirer leur badge, les participants devront avoir reçu un courriel de confirmation d'inscription.

Horaires :
Lundi 23 novembre : 08:00- 18:00
Mardi 24 novembre : 08:00- 18:00
Mercredi, 25 novembre : 08:30- 17:00

Les badges sont personnels et non cessibles. Les participants devront toujours avoir sur eux pendant leur séjour leur badge et une pièce d'identité. Le badge est le seul document d'accréditation des participants au Conseil exécutif et donnant accès aux lieux où se dérouleront les différentes activités.

7 Transport

Les participants bénéficieront de services de transport à l'arrivée et au départ entre l'aéroport et les principaux hôtels, le lieu de la session et les autres lieux du programme de la rencontre. Les services de transport de l'aéroport seront assurés du 22 au 26 novembre 2026.

Afin de permettre aux autorités de prendre les dispositions voulues pour organiser les services d'accueil et de navette, les participants doivent remplir et envoyer **le formulaire d'inscription en ligne** en y fournissant les renseignements relatifs à leurs vols d'arrivée et de départ et leur hébergement avant le 2 novembre 2026.

Les horaires détaillés des services de transport local par navette seront communiqués en temps utile et consultables dans les hôtels officiels.

Le transport local des membres des délégations sera assuré entre l'Aéroport international Zayed d'Abou Dhabi et l'Aéroport international de Dubaï (DXB) et les hôtels mentionnés à la section 7.

8

Hébergement

Un nombre limité de chambres à des tarifs préférentiels est proposé, sous réserve de disponibilité et aux conditions prévues par chaque hôtel.

Les participants sont encouragés à faire leur réservation dans les meilleurs délais.

Hôtel	Catégorie de chambre	Tarif par nuit (taxes et petit-déjeuner compris)	Lien pour la réservation et Personne à contacter	Distance en voiture du lieu de la session
Emirates Palace Mandarin Oriental *****	Deluxe Room	AED 3 960 net	**Code : MET@MO2026** **Réservation :** Emirates Palace Mandarin Oriental MOAUH-Reservations@mohg.com	**Lieu de la session**
	Sea View Room	AED 4 505 net		
	Club Room	AED 5 820 net		
	Sea View Suite	AED 7 905 net		
	Panoramic View Suite	AED 8 895 net		
	One-Bedroom Palace Suite	AED 9 390 net		
Conrad Abu Dhabi Etihad Towers *****	Toutes les catégories de chambre	Remise de 20% sur la meilleure chambre disponible	**Réservation :** Conrad Abu Dhabi Etihad Towers Khalid Hassan Director of Sales +971 2 811 5581 +971 55 100 0421 Khalid.Hassan@ConradHotels.com	5 minutes
Rixos Marina Abu Dhabi *****	Deluxe Room	Simple : AED 1 250 Double : AED 1 350	Romulo Romero +971 2498 0000 +971 54 206 3271 romulo.romero@rixos.com	7 minutes
	Premium Room	Simple : AED 1 450 Double : AED 1 500		
	One Bedroom Suite	AED 3.500		
	Two Bedroom Suite	AED 4.500		
	Presidential Suite	AED 8.500		
	Royal Suite	AED 11.000		
Khalidiya Palace Rayhaan by Rotana* ***** *Pour les hôtels Rotana, les tarifs sont valables pour les réservations effectuées jusqu'au 31 octobre 2026, s ous réserve de disponibilité.	Guest Room – King Bed	AED 775 BB Simple AED 825 BB Double	**Code : UNTEC26** **Réservation :** Khalidiya Palace Rayhaan by Rotana Roy Simes Head of Corporate - Global Sales Rotana Hotel Management Corporation PJSC +971 2699 4352 +971 50 668 5143 roy.simes@rotana.com	4 minutes
	Guest Room with Balcony	AED 825 BB Simple AED 875 BB Double		

z

9

Formalités d’entrée

Tous les participants sont tenus de s’assurer d’être en possession des documents de voyage requis pour entrer aux Émirats arabes unis. Les délégués sont vivement encouragés à vérifier leurs obligations individuelles de visa, dès que possible et en tout état de cause bien avant leur départ, de façon à ménager suffisamment de temps pour le traitement des demandes avant l’ouverture de la session le 23 novembre 2026.

Les conditions d’entrée sont fixées exclusivement par les autorités des Émirats arabes unis compétentes et sont susceptibles d’être modifiées sans préavis. Les participants doivent donc confirmer leur situation auprès des sources officielles indiquées ci-dessous avant de prendre leurs dispositions de voyage.

Catégories d’entrée

Aux fins de l’entrée aux Émirats arabes unis, les participants relèvent de l’une des trois catégories suivantes :

- Ressortissants des États membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), qui n’ont pas besoin de visa ni de parrain et peuvent entrer sur présentation d’un passeport délivré par un État du CCG ou d’une carte d’identité nationale à n’importe quel point d’entrée des Émirats arabes unis
- Ressortissants des pays dispensés de visa préalable à l’entrée, qui reçoivent un visa d’entrée à l’arrivée à n’importe quel point d’entrée des Émirats arabes unis, conformément aux dispositions décrites ci-dessous
- Ressortissants des pays soumis à l’obligation de visa avant l’arrivée, qui doivent obtenir un visa avant d’entreprendre leur voyage, conformément à la procédure décrite ci-dessous.

Visa à l’arrivée

Les Émirats arabes unis accordent un visa à l’arrivée aux ressortissants d’un grand nombre de pays, qui sont dispensés de l’obligation d’obtenir un visa avant l’entrée. Le visa est délivré gratuitement au point d’entrée sur présentation d’un passeport en cours de validité et la durée de validité accordée (généralement de 30 ou 90 jours selon la nationalité) est déterminée par les autorités des Émirats arabes unis compétentes.

Certaines nationalités sont admises à recevoir un visa à l’arrivée à certaines conditions, sous réserve d’être en possession d’un visa ou d’un permis de résidence valable délivré par un pays tiers spécifié.

La liste complète des nationalités dispensées de visa préalable à l’entrée faisant autorité est celle tenue à jour par le Ministère des affaires étrangères des Émirats arabes unis, consultable ici.

De plus amples informations sur les visas d’entrée, catégories, durées de validité et conditions d’admissibilité sont publiées par l’Autorité fédérale de l’identité, de la citoyenneté, des douanes et de la sécurité portuaire.

Ces listes étant mises à jour régulièrement, les participants sont invités à les consulter directement plutôt que de s’appuyer sur des informations rapportées.

Participants ayant besoin d'un visa avant leur arrivée

Les participants de nationalités n'étant pas visées par les dispositions relatives au visa à l'arrivée doivent obtenir un visa d'entrée avant de se rendre aux Émirats arabes unis. Ces participants sont priés de contacter directement l'ambassade ou le consulat des Émirats arabes unis le plus proche dans leur pays de résidence, qui les informera de la catégorie de visa applicable, des pièces justificatives à fournir et du délai de traitement de la demande.

Afin de faciliter la délivrance des visas, les participants de cette catégorie sont priés de remplir la section relative aux visas dans le formulaire d'inscription en ligne avant le **2 novembre 2026,** en saisissant les renseignements complets de leur passeport tels qu'ils figurent sur leur document de voyage. Les autorités du pays hôte utiliseront ces renseignements à l'appui des demandes de visa au besoin. Les délégués sont invités à entreprendre leurs démarches de visa au plus tard six semaines avant leur date de départ.

Visa électronique (eVisa)

Les ressortissants d'un certain nombre de pays peuvent demander un visa d'entrée par voie électronique, sans avoir besoin de se rendre en personne dans une ambassade ou un consulat, en présentant leur demande par les canaux officiels de l'Autorité fédérale de l'identité, de la citoyenneté, des douanes et de la sécurité portuaire à l'adresse https://icp.gov.ae/en/ ou en utilisant l'application de services en ligne de l'Autorité. Les demandeurs doivent télécharger une copie numérisée de la page de renseignements du passeport, une photographie récente et tout justificatif indiqué pendant la procédure.

Il est recommandé de faire la demande exclusivement par les canaux officiels mentionnés ci-dessus, ou par le biais de la compagnie aérienne si elle propose un service de visa agréé, sans passer par un intermédiaire non officiel. Les délais de traitement varient en fonction de la nationalité et la mesure dans laquelle le dossier est complet ; les délégués doivent donc faire leur demande sans tarder et en tout état de cause au plus tard six semaines avant leur date de départ. L'eVisa doit être imprimé et présenté avec le passeport au point d'entrée.

Titulaires de passeports diplomatiques, de service et officiels

Les Émirats arabes unis ont conclu des accords bilatéraux de dispense de visa avec un grand nombre d'États pour les titulaires de passeports diplomatiques, de service ou officiels. Les délégués utilisant un passeport de ce type pour voyager sont priés de vérifier, auprès de leur Ministère des affaires étrangères ou de l'ambassade ou du consulat des Émirats arabes unis le plus proche, s'ils bénéficient d'une dispense avant de déposer une demande de visa.

Faute de dispense ou lorsque la confirmation ne peut pas être obtenue à temps, les demandes de visas diplomatiques ou officiels doivent être soumises par les canaux diplomatiques par la mission permanente ou l'ambassade de l'État membre concerné, à l'attention du Ministère des affaires étrangères des Émirats arabes unis.
Les délégations sont priées d'indiquer dans leur demande que le but du voyage est de participer à la cent vingt-septième session du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale du tourisme.

Validité du passeport

Tous les participants, quelle que soit leur catégorie, doivent être titulaires d'un passeport d'une validité d'au moins six mois à compter de la date d'entrée aux Émirats arabes unis. Les documents de voyage dont la durée de validité restante est inférieure peuvent donner lieu à un refus d'entrée.

Pour toute question relative aux visas, veuillez contacter :

Émirats arabes unis
tourism@moet.gove.ae
RElkhawas@economy.ae

ONU Tourisme
Mme Ilenia García-Riaño
Section du protocole
igarcia@untourism.int



10 Remise des pouvoirs et des documents d’identification

En vue du bon déroulement du processus de vérification, les États membres du Conseil exécutif sont priés d’envoyer leurs pouvoirs au secrétariat par voie électronique au plus tard 10 jours avant l’ouverture de la session.

Une copie numérisée des pouvoirs est à envoyer à Mme Ilenia García-Riaño, de la Section du protocole d’ONU Tourisme, à l’adresse igarcia@untourism.int.

Les originaux devront être remis à la Secrétaire générale au moins un jour avant l’ouverture de la session du Conseil.

Seront considérés comme des pouvoirs valables uniquement ceux émanant du chef de l’État ou du chef du Gouvernement, du Ministre des affaires étrangères ou du Ministre chargé du tourisme, ou son équivalent, de chaque État. Seules les lettres ou télécopies officielles portant la signature de l’autorité compétente seront considérées comme étant valables. Un modèle de lettre de pouvoirs et un modèle de lettre de procuration sont disponibles sur la page Web de la session du Conseil exécutif.

Seuls les délégués dûment accrédités seront autorisés à exercer le droit de vote et à prendre la parole aux séances du Conseil exécutif.

11 Liste des participants

Une liste provisoire des participants sera consultable à l’avance sur le site internet d’ONU Tourisme.

La liste définitive des participants sera établie sur la base des renseignements fournis dans les formulaires d’inscription et publiée sur le site internet d’ONU Tourisme peu après la clôture de la session du Conseil.



12 Visites annexes

Le Ministère de l'économie et du tourisme du pays hôte, les Émirats arabes unis, organisera à l'intention des participants un programme de visites annexes, mettant en lumière la richesse culturelle, patrimoniale et touristique de l'émirat d'Abou Dhabi. La participation est facultative et proposée aux délégués inscrits, gratuitement, dans la limite des places disponibles.

Les délégués intéressés sont priés de l'indiquer dans la section correspondante du formulaire d'inscription en ligne avant le 2 novembre 2026. Les places seront attribuées par ordre d'inscription.

Le programme d'activités sociales et les visites annexes seront adaptés en conséquence, communiqués aux participants en temps voulu et également publiés sur le site Web de la session

13 Sécurité et sûreté

Les autorités compétentes du pays hôte mettront en place un dispositif complet de sécurité sur le lieu de la réunion. Il n'en reste pas moins que les participants sont tenus de respecter les précautions d'usage énoncées ci-dessous et de se conformer en toutes circonstances aux instructions du personnel de sécurité sur place.

Numéros d'urgence

- Police : 999
- Urgences médicales (ambulance) : 998
- Pompiers et protection civile : 997
- Garde-côtes : 996
- Assistance (hors urgences) de la police d'Abu Dhabi (Aman) : 8002626

Services de santé

Une équipe médicale et un poste de premiers secours seront disponibles sur le lieu de la réunion pendant toute la durée de la session pour les délégués inscrits qui auraient besoin d'assistance. Le cas échéant, s'adresser à un membre du personnel ou au comptoir d'enregistrement.

Abou Dhabi possède un vaste réseau d'hôpitaux et de cliniques de niveau international. Les participants ayant besoin d'une prise en charge hospitalière seront orientés vers l'établissement correspondant le plus proche. La liste des hôpitaux est consultable ici.

Aux Émirats arabes unis, les soins médicaux sont payants. Il est donc vivement recommandé de souscrire une assurance voyage et médicale internationale valable aux Émirats arabes unis pour toute la durée du séjour, couvrant les soins médicaux et le rapatriement.

Les délégués emportant dans leurs bagages des médicaments délivrés sur ordonnance sont invités à les conserver dans leur emballage d'origine, accompagnés d'une copie de l'ordonnance médicale, car certaines substances font l'objet de restrictions prévues par la loi aux Émirats arabes unis. S'il y a lieu, une autorisation préalable devra être demandée au Ministère de la santé et de la prévention avant le départ.

Accès au lieu de la réunion et effets personnels

L'accès au lieu de la réunion sera réservé aux participants portant bien en évidence un badge valable, conformément à la section 5. Il y aura un contrôle de sécurité à l'entrée. Les participants sont responsables de leurs effets personnels et invités à ne pas laisser d'ordinateurs portables, de documents ou d'objets de valeur sans surveillance ; des coffres-forts sont disponibles dans les hôtels officiels.

Précautions générales

Les participants sont priés de respecter les lois, les coutumes et les sensibilités culturelles locales pendant leur séjour. Tout incident, perte ou problème de sécurité doit être signalé sans délai au personnel de sécurité sur place, au Coordonnateur du pays hôte ou au Coordonnateur d'ONU Tourisme chargé de la sûreté et de la sécurité mentionné ci-dessous.

Contacts

Coordonnateur d'ONU Tourisme chargé de la sûreté et de la sécurité
Nom : M. Antonio Garcia
Tél. portable : +34 699976040

Personne de contact du pays hôte pour la sécurité
Ministère de l'économie et du tourisme
Nom : M. Mohammad Murshid AlShehhi
Tél. : +971506900668



14 Informations pratiques

Langue officielle : L'arabe est la langue officielle des Émirats arabes unis. L'anglais y est une deuxième langue utilisée dans la pratique et parlée par une grande partie de la population.

Heure locale : L'heure officielle aux Émirats arabes unis est TMG + 4 heures.

Météo : Les Émirats arabes unis ont un climat désertique aride marqué par deux saisons principales : un été long et extrêmement chaud, de juin à septembre, et un hiver doux et agréable, de décembre à mars. En été, les températures dépassent souvent les 40°C avec un fort taux d'humidité, tandis qu'en hiver, les températures moyennes sont clémentes, entre 18°C et 24°C.

Électricité : Aux Émirats arabes unis, le courant électrique est normalement du 230 V. Les prises électriques sont de types G, D et C, le type G à trois broches étant le plus répandu. Il est conseillé aux participants d'emporter un adaptateur de voyage universel.

Cartes bancaires, achats et pourboires : Les cartes de débit et de crédit sont largement acceptées et on trouve des distributeurs automatiques de billets partout dans la ville. La grande majorité des établissements acceptent les règlements par carte de crédit des biens et des services. Les principales cartes de crédit, comme Visa, MasterCard et American Express, sont acceptées dans la plupart des hôtels, restaurants et magasins à travers le pays.

Les Émirats arabes unis appliquent une taxe indirecte de 5 % (TVA) sur tous les biens et services achetés et vendus par les entreprises.

Le pourboire dépend directement de la satisfaction du client à l'égard de la prestation. Il reste considéré dans son sens originel comme un geste volontaire, à la discrétion du consommateur.

Devises et services bancaires : La monnaie des Émirats arabes unis est le dirham des Émirats arabes unis (AED). On trouve des bureaux de change autorisés à l'aéroport et à proximité du lieu de l'événement. Il est aussi possible de retirer des dirhams aux distributeurs automatiques de billets, nombreux à Abu Dhabi, notamment à l'Aéroport international Zayed, dans les hôtels officiels et sur le lieu de la réunion.

15

Informations touristiques

Les Émirats arabes unis sont une fédération composée de sept émirats (Abou Dhabi, Dubaï, Sharjah, Ajman, Umm al-Qaïwain, Ras al-Khaima et Fujaïrah) qui offrent chacun une combinaison particulière de patrimoine culturel, de paysages naturels et d'attractions modernes. Les participants souhaitant prolonger leur séjour avant ou après la session sont encouragés à consulter les sources officielles répertoriées ci-dessous.

Au niveau fédéral

Ministère de l'économie et du tourisme — Tourisme : www.moet.gov.ae/en/explore-the-uae

Sites web officiels d'information touristique des Émirats

- Abou Dhabi (émirat hôte) — Experience Abu Dhabi
- Dubaï — Visit Dubai
- Sharjah — Visit Sharjah
- Ajman — Visit Ajman
- Umm al-Qaïwain — Visit Umm Al Quwain
- Ras Al Khaimah — Visit Ras Al Khaimah
- Fujaïrah — Fujairah Tourism

Les participants pourront obtenir de plus amples informations sur l'émirat hôte au comptoir pour l'enregistrement, notamment sur les sites culturels, les musées et les visites guidées.

127

CONSEIL EXÉCUTIF

Abou Dhabi (Émirats arabes unis)
23-25 novembre 2026